



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

10 DECEMBRE 2015

Conseillers présents : MM Christian BRETON ; DEGASPERI Pascal ; FROGET Alain ; GIRARD Joris ; MENUT Jean-Pierre ; RICHIARDONE Robert ; SIMION Sébastien ; TOURTET Gilles ;
MMES Céline PIERROT ; Odile DURAND ; Jacqueline HARDON ; PINET Françoise

Absente représentée : Christine DELORME (pouvoir à Françoise PINET) ;

Absents : MME Julie GAY-PARA ; M. LOMBARD Yannick

Le compte rendu du conseil municipal du 29 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance Madame le Maire présente le film animé réalisé par l'association des maires de France sur la baisse des dotations. Ce film explique que les services gérés par la commune sont financés par les impôts et par les dotations de l'état. Actuellement les communes ont les ressources qui diminuent et les charges supplémentaires (notamment les temps d'activités périscolaires) qui augmentent. Pour pallier à cette situation, les communes vont être contraintes à augmenter les impôts ce qui entraînera forcément une baisse du pouvoir d'achat.

Ensuite Madame le maire présente le film réalisé par la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) sur la centrale solaire photovoltaïque implantée au chevalet. Ce film montre l'emprise de la centrale sur le site et présente le système de rotation des panneaux.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le projet présente un état des lieux de l'intercommunalité dans les Hautes-Alpes, le but était de diminuer le nombre de communauté de communes. Actuellement 10 communautés de communes ont moins de 5 000 habitants. La communauté de communes du Haut-Buëch n'atteignant pas le seuil de 5 000 habitants a l'obligation de fusionner avec un autre EPCI, elle a voté pour son rattachement à la communauté de communes du Buëch-Dévoluy. Cette fusion porterait le nombre d'habitants à 9 545 avec 20 communes. Ces deux communautés sont contigües et ont le même bassin de vie. Cela répond aux critères de la loi NOTRe : cohérence spatiale et solidarité financière et territoriale. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports.

Le conseil doit se prononcer sur le schéma départemental tel que proposé par Monsieur le Préfet.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé.

Le Préfet, suite aux délibérations émises par toutes les communes, examine la situation et propose un nouveau schéma départemental à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui l'adopte ou le modifie. Après avis de la commission le préfet arrêtera la carte intercommunale.

FINANCES

• Tarification eau et assainissement

Madame le maire explique que les tarifs doivent être modifiés avant le 31 décembre pour pouvoir être appliqués au 1^{er} janvier 2016. Pour compenser le remboursement de l'emprunt contracté pour le financement de la construction de la nouvelle station d'épuration qui se monte à 9 300 €/an il faut envisager une légère augmentation des tarifs de l'eau étalée sur plusieurs années. Trois scénarii sont proposés, tout en respectant le texte réglementaire qui prévoit que l'abonnement ne doit pas dépasser 40 % de la facture globale basée sur une consommation de 120 m³ :

1. Augmentation de 0.05 € le m³ assainissement et de 2.50 € les abonnements, recette annuelle + 4 975 € (coût supplémentaire pour l'abonné de 11.60 €)
2. Augmentation de 4.50 € les abonnements, recette annuelle + 5 188.50 € (coût supplémentaire pour l'abonné de 9.60 €)
3. Augmentation de 0.02 € le m³ eau et assainissement et de 3 € les abonnements, recette annuelle + 5 236.08 € (coût supplémentaire pour l'abonné de 11.40 €).

Madame le maire précise par ailleurs que pour être éligible aux subventions auprès de l'Agence de l'Eau, la commune doit proposer une tarification (sur 120 m³) qui correspond aux critères suivants :

- Un tarif pour la consommation eau de 0.80 € en 2016 et de 0.90 € en 2017.
- Un tarif pour la consommation assainissement de 0.60 € en 2016 et de 0.70 € en 2017.

Madame le maire propose aux conseillers de se prononcer sur les scénarii proposés : - Scénario 1 : pour 5 ; Scénario 2 : pour 1 – scénario 3 : pour 7.

A la majorité des membres présents il est décidé d'appliquer la tarification suivante en 2016 :

- Abonnement eau 38 € et abonnement assainissement 29 €
- Consommation eau 0.53 €/m³ et consommation assainissement 0.40 €/m³

Pour information la taxe pollution domestique reversée à l'agence de l'eau reste identique soit 0.29 €/m³, celle pour la modernisation des réseaux passe de 0.155 à 0.16 €/m³.

• Tarification emplacements et autres

Madame le maire expose les différents tarifs sur les emplacements et occupations du domaine public, sur la mise à disposition de la MJC, sur le cimetière, l'affouage et l'intervention du service technique sur le réseau eau.

G.TOURTET a rencontré le gestionnaire ONF de la forêt communale qui estime que la redevance affouage n'est pas assez élevée. Après un tour de table il est décidé de porter cette redevance à 40 € au lieu de 25 €.

Les conseillers souhaitent actualiser le montant du tarif horaire de la mise à disposition d'un employé technique (coût horaire réel d'un agent) et l'intervention du service technique pour des travaux nécessitant une mini-pelle comme suit : la demi-journée 100 € - la journée 200 €.

Accord à l'unanimité des membres présents pour appliquer ces nouveaux tarifs en 2016.

Concernant le loyer du Smigiba il faudra revoir la convention par rapport aux charges d'électricité , l'installation d'un compteur permettra d'évaluer les charges réelles d'électricité.

O. DURAND estime que le loyer de la pharmacie est peu élevé.

Madame le maire lui explique qu'un emprunt a été souscrit lors de la construction du pôle de santé. Le conseil municipal avait souhaité que les loyers des médecins et de la pharmacie couvrent le montant du remboursement de l'emprunt. Les loyers ont été calculés par rapport au m2 occupés.

- **Décisions modificatives comptables**

✓ Les crédits inscrits au chapitre 011 sont insuffisants. Les travaux d'entretien de la voirie communale effectués à l'automne, la location et l'installation de l'Algéco n'étaient pas prévus au budget, et certains postes (alimentation, entretien de bâtiments, fête et cérémonies) sont en dépassement. Il convient de prendre une décision modificative comme suit : Chap 011 + 33 000 € ; chap 022 (dépenses imprévues) – 7 910 €; chap 023 (virement à la section d'investissement) – 25 090 €. Accord à l'unanimité.

✓ A la demande de la trésorerie il est nécessaire de passer des écritures comptables pour récupérer la TVA sur les études concernant le RD 1075
Dépenses investissement : Chap 041-2138 4 974.48 €
Recettes investissement : Chap 041-2031 + 4 974.48 €
Accord à l'unanimité.

- **Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016**

Le conseil peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il serait judicieux de prévoir un montant à l'opération 42 – acquisition de matériel (matériel en panne ...). Les conseillers proposent d'inscrire 5 000 €. Accord à l'unanimité.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - DETR 2016

Madame le maire indique que le projet d'agrandissement de l'école entre dans la catégorie éligible de la dotation pour 2016, mais ce dossier nécessite une étude qui sera élaborée en 2016 . Elle propose de solliciter la DETR pour la création d'un city-stade. Ce nouvel équipement serait installé sur le boudrome en bas du parc municipal et ne nécessiterait pas beaucoup d'aménagements. Ce terrain multi-sports sera sécurisé et pourra être utilisé toute l'année. De plus, il ajouterait de la valeur au parc municipal et serait très apprécié par les jeunes adolescents de la commune. Il pourrait également être utilisé par l'école, les intervenants des TAP. Les devis ont été demandés à deux entreprises spécialisées et à la routière pour les travaux de voirie. Le coût de l'opération s'élèverait à 72 846.16 €. Subvention état 40 % 29 130.46 €, subvention région 34.33 % 25 000 €, autofinancement 25.67 % 18 695.70 €

Les conseillers, à l'unanimité, autorisent Madame le maire à demander les subventions à l'Etat et à la région.

PERSONNEL - MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le décret du 8 novembre 2011 permet aux employeurs territoriaux de participer financièrement, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents. Huit agents souhaitent bénéficier de ce contrat.

Après un tour de table les conseillers souhaitent avoir plus de précisions sur ce dossier avant de prendre une décision.

CIAS - AVENANT A LA CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Il convient de modifier plusieurs articles de la convention initiale sur plusieurs article.

- Article 2 : Il était noté : en cas d'absence de plus d'une semaine pour maladie de ces animateurs le CIAS s'engage à les remplacer ; Nouvel avenant proposé par le président du CIAS : « absence pour maladie », remplacement « dès que possible et dans les trois jours ». Les conseillers veulent retirer « pour maladie ». Madame le maire informera le président du CIAS.

- Article 4 : La convention est conclue du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016. Cette convention est non reconductible.

- Article 5 : Erreur dans le calcul de la compensation financière. Il faut lire un montant de 4 104 €/an au lieu de 3 800 €/an.

Accord du conseil pour signer le nouvel avenant.

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

La commune a engagé les démarches nécessaires afin de répondre aux exigences réglementaires, en conventionnant avec le centre de gestion des Hautes-Alpes. A ce titre le CDG a réalisé l'ensemble des diagnostics accessibilité des bâtiments de la commune afin de pouvoir élaborer l'agenda d'accessibilité programmée et planifier les travaux. L'agenda proposé porte sur 5 bâtiments , mairie, école, salle polyvalente, église, salle d'exposition et ceci pour une durée de 3 ans 2016/2017/2018. Les conseillers s'interrogent sur la nécessité d'engager des travaux à la salle d'exposition. Pour l'année 2016 les travaux d'accessibilité sont programmés à la mairie pour un montant de 35 812.50 € TTC. Ces travaux peuvent être subventionnés.

Les conseillers approuvent l'agenda d'accessibilité programmée, délibération à prendre.

INFORMATIONS DIVERSES

REVISION DU PLU

Réunions de la commission d'appel d'offres prévues :

- Jeudi 17 décembre à 9 heures, ouverture des plis
- Jeudi 7 janvier 2106 à 9 h 30, analyse des offres
- Mardi 12 janvier 2016 à 9 h 30, audition des candidats

Prochain conseil municipal le jeudi 14 janvier 2016 à 18 heures

Station d'épuration : l'entreprise Abrachy a terminé les travaux concernant le bassin. L'entreprise Pistono rencontre des difficultés dans la réfection de la canalisation (traversée de terrains privés).

MJC : les travaux d'extension seront certainement terminés d'ici la fin de l'année.

Noël des enfants le mercredi 16 décembre

Noël des aînés le samedi 19 décembre

La prochaine gazette sera distribuée début janvier.

La paroisse a remis les clés de la salle du presbytère. Les adolescents, après signature des autorisations parentales, pourront l'utiliser.

Les décorations de Noël sont bientôt terminées.

Séance levée à 19 h 20.